

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE**, le **TROIS JUIN à 19 heures 00 minutes**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville d'AOUSTE SUR SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Denis BENOIT, Maire**.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2024**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **23**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **18**

**Secrétaire de séance : Mme Marie-Josèphe PIEYRE**

**Présents** : M. BENOIT Denis, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, Mme AUDINOT Sylvie, M. CHOUPAS Sébastien, M. BARNIER Éric, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, M. CHAZALETTE Vincent, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine, M. MERIEAU Thierry, M. TRON Frédéric.

**Absents excusés** : Mme CAUMETTE Sylvie, M. CHENIER David, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme DE MEYER Justine, Mme ETROY Muriel, M. FAURE Laurent, Mme FURNON Sandrine, M. HUYGHE Philippe.

**Absents** : Néant

**Pouvoirs** : Mme CAUMETTE Sylvie donne pouvoir à Laurent JEGOU, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane donne pouvoir à Denis BENOIT, M. Philippe HUYGHE donne pouvoir à Vincent CHAZALETTE.

<b><u>N° d'ordre</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
2024_07_01	Déclaration d'Intention d'Aliéner
2024_07_02	Demandes de subventions pour la création d'un réseau de chaleur
2024_07_03	Demandes de subventions pour des actions de réduction de consommation d'eau
2024_07_04	Appel à projet pour le bâtiment de l'ex-école St Christophe
2024_07_05	Avis de la commune sur les modifications des statuts de la CCCPS
2024_07_06	Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
2024_07_07	Recours au service civique : Accueil personnes volontaires
2024_07_08	Création d'un poste d'adjoint technique polyvalent
2024_07_09	Bail emphytéotique pour l'association les zaza's

***La communication au public***

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.*

*Cette communication peut s'opérer :*

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;*
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;*
- par courrier électronique.*

**Article L2121-25 du CGCT - Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4**

*Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*

*Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.*